



FEDERATION FRANÇAISE DE WUSHU

Arts Energétiques et Martiaux Chinois

**REGLEMENT DES
COMPETITIONS**



**WUSHU TAOLU
MODERNE**

Ont participé à l'élaboration de ce document

Monsieur Hugues DERIAZ
Monsieur Julien GRANJOUX
Monsieur Michel LEROUX.
Monsieur Pierre-Yves ROQUEFERRE
Monsieur Stéphane MOLARD
Monsieur Philippe N'GUYEN
Monsieur Jean Paul N'GUYEN
Monsieur Pascal TURPIN

Merci de leur contribution

Validé par le Comité Directeur Fédéral du 15 décembre 2007

1ère mise à jour le 6 janvier 2009

2^{ème} mise à jour le 20 novembre 2011

3^{ème} mise à jour le 25 novembre 2012

Table des matières

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1. Les compétitions fédérales en Wushu Taolu Moderne	4
.....	
▪ Les compétitions “officielles”	4
▪ Les compétitions “officialisées”	4
2. Conditions de participation aux compétitions	5
▪ La licence	5
▪ Les feuilles officielles d’engagement	5
▪ Droits d’inscription	5
▪ Caution	5
3. Obligation du compétiteur	5
4. Le passeport sportif et le passeport médical	6
5. les disciplines de compétition	6
6. Déroulement des rencontres	7
7. Méthode de participation	7
8. L’aire de compétition	7
9. Les compétiteurs	8
▪ Définition	8
▪ Catégories d’âge	8
10. Les épreuves par âges	9
11. L’équipement et les armes	11
12. L’attribution des titres	11
13. Repêchage	11
14. Litiges	11
15. Réclamations	11
16. Le classement National	12

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENTS PARTICULIERS

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE WUSHU TAOLU MODERNE	13
1.1. Conditions de participation	13
1.2. Décision	13
1.3. Sélection – Transmission des inscriptions	13
1.4. Condition de qualification	13
.....	
1.5. Déroulement de la Compétition	13
2. LE CHAMPIONNAT NATIONAL ENFANTS DE WUSHU TAOLU MODERNE	14
2.1. Conditions de participation	14
.....	
2.2. Décision	14
2.3. Sélection – Transmission des inscriptions	14
.....	
2.4. Déroulement de la compétition	14

PREMIERE PARTIE : REGLEMENTS GENERAUX

1. Les compétitions fédérales en Wushu Taolu Moderne

Les deux sortes de compétitions

1.1. Les compétitions “officielles”

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les “règlements particuliers” sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions.

Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c.

1.2. Les compétitions “officialisées”.

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d’appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l’attribution d’aucun “Titre Officiel” de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants d’acquérir de l’expérience.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d’arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

1.2.1. L’officialisation d’une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L’autorisation de la compétition,
- L’officialisation.

1.2.1.1. La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l’instance concernée :

- au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d’organisation,
- au niveau national auprès de la fédération lorsqu’il y a participation de compétiteurs (trices) étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la F.F. Wushu a.e.m.c, règlements que l’organisateur s’engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des compétitions (cachet de la poste) à l’autorité concernée ;

Elle comporte un maximum d’informations et notamment :

- le nom de l’organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- toutes informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d’organisation.

1.2.1.2. L’autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l’instance concernée à l’organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (date d’expédition de la poste faisant foi).

1.2.1.3. L’officialisation elle même

L’organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n’est qu’après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de “bon déroulement”

fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2. Conditions de participation aux compétitions

2.1. La licence

2.1.1. Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants (es) LICENCIÉS au titre d'une association régulièrement affiliée à la Fédération Française de WUSHU a.e.m.c. pour la saison en cours.

2.1.2. Tout compétiteur doit pouvoir justifier de deux timbres de licence de fédérations délégataires dont celui de la FFWaemc de la saison en cours et de la nationalité française pour le championnat de France.

2.2. Les feuilles officielles d'engagement

2.2.1. Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au RESPONSABLE DES COMPETITIONS (comités départementaux, comités régionaux, selon le niveau) 15 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).

2.2.2. La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F. Wushu a.e.m.c, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.

2.2.3. Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.

2.2.4. Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.

2.2.5. Pour toutes les compétitions avec sélections (département, région) le (la) compétiteur (trice) opte pour une ou plusieurs disciplines sans possibilité de changement.

2.3. Les droits d'inscription

2.3.1. Aucun droit d'inscription n'est fixé par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

2.4. La caution

2.4.1. Aucune caution n'est fixée par la Fédération.

3. Obligation du (de la) compétiteur (trice)

- Chaque compétiteur (trice) doit présenter sa convocation et une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque compétiteur (trice) doit se rendre au contrôle officiel où il doit présenter son passeport sportif aux autorités présentes, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté.
- La non présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement le forfait (forfait par décision du responsable du département Compétition du niveau de la compétition).
- La non présentation de la licence entraîne également le forfait (forfait par décision du Responsable du département des juges & arbitres du niveau de la compétition). Toute autre décision est du ressort du chef des Arbitres de la compétition.

4. Le passeport sportif et le passeport médical

- 4.1. Ces passeports sont obligatoires pour tous (tes) les compétiteurs (trices) qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée).
- 4.2. Ces passeports devront toujours être à jour, à savoir :
 - Etre dûment remplis
 - Comporter la certification exacte de ses grades et titres.
 - Comporter obligatoirement le “CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU WUSHU EN COMPETITION SOUS FORME DE TAOLU” comme prévu dans le règlement médical en vigueur

5. Les disciplines de compétition

5.1. Disciplines modernes à mains nues :

- **Formes imposées (guiding international ou national)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A et B (sans dépôt préalable de diagramme)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A, B, C, D (avec dépôt préalable de diagramme)**

1. NANQUAN
2. CHANGQUAN
3. TAIJIQUAN

5.2. Disciplines modernes avec armes courtes

- **Formes imposées (guiding international ou national)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A et B (sans dépôt préalable de diagramme)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A, B, C, D (avec dépôt préalable de diagramme)**

1. JIANSHU (EPEE),
2. DAOSHU (SABRE DU NORD),
3. NANDAO (SABRE DU SUD)
4. TAIJIJIAN (EPEE DU TAIJIQUAN)

5.3. Disciplines modernes avec armes longues

- **Formes imposées (guiding international ou national)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A et B (sans dépôt préalable de diagramme)**
- **Formes optionnelles avec difficultés A, B, C, D (avec dépôt préalable de diagramme)**

1. QIANGSHU (LANCE),
2. GUNSHU (BATON DU NORD),
3. NANGUN (BATON DU SUD)

5.4. Forme de combat combinés : Duilian

- à deux à mains nues ou avec armes
- à trois à mains nues ou avec armes

6. Déroulement des rencontres.

- Durée de réalisation du taolu (imposé ou optionnel)
 - Dans les taolu imposés (guiding international) et optionnels de Chang quan, Nan quan, Jian shu, Dao shu, Qiang shu, Gun shu, Nan dao, Nan gun, la durée de l'épreuve doit être au moins 1 minute 20 secondes ; les tao lus de la catégorie enfant moins 12 ans ne sont pas soumis à la limite de temps de durée ; les tao lus imposés (Guiding national) de la catégorie enfant de 12 à moins 14 an doit être au moins 1 minute 10 secondes.
 - Dans les taolu optionnels de Taiji quan, Taiji jian, et taolu imposé de Taiji jian (42 mouvements), la durée de l'épreuve doit être entre 3 et 4 minutes.
 - Dans les taolu imposés de Taiji quan, la durée de l'épreuve doit être entre 5 et 6 minutes.
 - Dans le duel (Duilian), la durée de l'épreuve ne peut pas être inférieure à 50 secondes.

7. Méthodes de participation

Pour les championnats nationaux, seuls les compétiteurs sélectionnés au niveau régional pourront participer à la compétition ; il s'agit du champion et vice - champion de chaque catégorie d'âge et de chaque discipline

Le compétiteur doit être licencié dans un club de la région de sélection

- Chaque compétiteur ne peut être engagé que dans trois disciplines (à mains nues sans que ces disciplines appartiennent à un même style ou avec armes sans que ces armes appartiennent au même type).
- Une 4^{ème} inscription sera possible à condition de se faire dans la catégorie Duilian ;

Les inscriptions sont à la charge du Responsable Régional des Compétitions.

8. L'aire de compétition

Pour les disciplines individuelles, l'aire est un tapis rectangulaire de 14 mètres de long par 8 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 2 mètres

Pour les disciplines collectives, l'aire est un tapis rectangulaire de 16 mètres de long par 14 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 1 mètre.



9. Les compétiteurs

9.1. Définition

Les pratiquants (tes) de taolu qui participent à des rencontres modernes sont des compétiteurs (masculins) ou des compétitrices (féminines).

9.2. Catégories d'âge

Les compétiteurs (trices) sont répartis en trois catégories principales d'âge : avenir, junior et senior (Voir le tableau ci-dessous)

Avenir				Junior	Senior
Poussin De 7 à 10 ans	Benjamins de 11 à 12 ans	Minimes de 13 à 14 ans	Cadets De 15 à 16 ans	De 17 à 18 ans	De 19 à 34 ans

9.2.1. Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance du compétiteur.

Exemple : pour la saison 2012-2013 un compétiteur né en 1994 a 19 ans (2013-1994 = 19).

SAISON : ANNEE	Année de naissance	Ages	Catégories
2013	2005	08 ans	Poussin
2013	2004	09 ans	Poussin
2013	2003	10 ans	Poussin
2013	2002	11 ans	Benjamin
2013	2001	12 ans	Benjamin
2013	2000	13 ans	Minime
2013	1999	14 ans	Minime
2013	1998	15 ans	Cadet
2013	1997	16 ans	Cadet
2013	1996	17 ans	Junior
2013	1995	18 ans	Junior
2013	1994 - 1979	19 - 34 ans	Senior

9.3. Compétiteurs mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs doit être accompagnée d'une autorisation manuscrite signée par la personne ayant autorité parentale lui permettant de participer à des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la Fédération Française de Wushu a.e.m.c et ses associations adhérentes.

10. les épreuves par âges

CATEGORIES	Pré et poussins	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Seniors	
Age	6 à 10 ans	11 à 12 ans	13 à 14 ans	15 à 16 ans	17 à 18 ans	19 à 34 ans	
NANQUAN							
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding zhongji Ou ½ Guiding 1 ou autres d'une cinquantaine de mouvements	Guiding internationale 1	GUIDING 2	GUIDING 2	
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
CHANGQUAN							
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	Guiding 3	
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
TAIJIQUAN							
▪ Formes imposées				24 mouvements	42 mouvements	42	Guiding 2
▪ Formes optionnelles				Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
JIANSHU (EPEE)							
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de	Guiding Chuji de	Guiding zhongji	GUIDING 1	GUIDING 2	GUIDING 3	

	32 mouvements	32	Ou autres d'une cinquantaine de mouvements				
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
DAOSHU (SABRE DU NORD)							
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	GUIDING 3	
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
NANDAO (SABRE DU SUD)							
▪ Formes imposées	Forme Chuji de 32	Guiding Chuji de 32	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	GUIDING 2	
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme	
TAIJIJIAN (EPEE DU TAIJI)							
▪ Formes imposées				Guiding 32 mvt	Guiding 42 mvt	guiding 42 mvt	guiding 3
▪ Formes optionnelles				Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation	

				d'inscription d'un diagramme		d'inscription d'un diagramme
QIANGSHU (LANCE)						
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	Guiding 3
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme
GUNSHU (BATON DU NORD)						
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	Guiding 3
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme
NAN GUN (Bâton du sud)						
▪ Formes imposées	Guiding Chuji de 32 mouvements	Guiding Chuji de 32	Guiding zhongji Ou autres d'une cinquantaine de mouvements	GUIDING 1	GUIDING 2	GUIDING 2
▪ Formes optionnelles			Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A et B sans l'obligation d'inscription d'un diagramme	Optionnel avec le degré de Nandu A,B,C,D avec l'obligation d'inscription d'un diagramme

11. L'équipement et les armes

10.1. La tenue :

- Le compétiteur doit porter des vêtements de compétition (style et formes) ainsi que son numéro de passage. Le port de chaussons est obligatoire pour des raisons évidentes d'hygiène.

10.2. Les armes de compétitions :

Les compétiteurs (trices) sont invités à utiliser les instruments de compétition recommandés par l'IWUF.

- lorsque la main gauche porte l'épée ou le sabre au niveau de la garde, la pointe de l'épée ou du sabre doit au moins atteindre le bord supérieur de l'oreille.
- le bâton doit être aussi long que le corps du compétiteur
- la longueur de la lance doit correspondre à la hauteur formée par le compétiteur levant un bras et une main.
- la pointe du sabre du sud doit atteindre au moins le menton, lorsque la main gauche tient le sabre au niveau de la garde, et que le sabre se dresse le long du bras gauche.

12. L'attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur à quelque niveau de sélection nécessite au moins la participation du compétiteur concerné à au moins une rencontre effective. Les diplômes seront délivrés sur place. Les récompenses seront des médailles pour les 1^{ère}, 2^{ème}, et 3^{ème} places, les autres places n'obtiendront que les diplômes.

13. Repêchage

Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélections décentralisées (niveau régional), un repêchage du finaliste est autorisé dans le cas où le compétiteur initialement sélectionné serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur, dans le respect absolu des dates de forclusion.

14. Litiges

En cas de litige en compétition, une commission d'appel composée d'un Responsable des Compétitions, d'un Responsable d'arbitrage, et d'un Responsable de réclamation et de l'éthique du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

15. Réclamation

- **Le contenu et les limites des réclamations :**
 - En compétition des Tao lus optionnels, toute équipe participante aura le droit d'introduire auprès de la Commission d'appel des réclamations qui ne concernent que ses compétiteurs lorsqu'ils s'opposent aux jugements faits par le groupe C et à la décision relative au temps de réalisation de leur Taolu.
 - En compétition des Tao lus imposés, toute équipe participante aura le droit d'introduire auprès de la Commission d'appel des réclamations, lorsqu'elle est en désaccord avec la décision prise par le chef de table relative au dépassement de nombre des pas d'élan, au manquement, au rajout ou à la direction des mouvements imposés, à la direction du début et

de la clôture de Tao lu, au manquement ou au rajout des cris dans les Tao lus de Nan quan, Nan dao et Nan gun, ainsi qu'au temps de réalisation de Tao lu exécutés par son compétiteur.

▪ **La procédure et les règles de réclamations :**

a) **Procédure de réclamations :**

Lorsqu'une école participante s'oppose aux résultats donnés par le jury, sa réclamation doit être faite par l'entraîneur ou le dirigeant de cette école auprès de la commission d'appels à la fin du tableau de la discipline concernée et dans l'espace de 15 minutes; elle doit être manuscrite et accompagnée des frais de réclamation dont la somme est de 100 euros.

b) **Règles de réclamations :**

Une réclamation ne peut porter que sur une seule discipline. Lorsque la Commission d'appel statue que le jury avait raison, l'école concernée doit se soumettre à sa décision.

En cas de désobéissance allant jusqu'à la perturbation irraisonnable de la compétition, selon la gravité de la situation, la Commission d'appels rapporte les faits à la Commission Technique de la Fédération qui infligera de lourdes sanctions allant jusqu'à l'annulation du résultat de compétition de l'école fautive.

Lorsque la Commission d'appels statue que la réclamation est justifiée, elle invite la Commission Technique à trouver la solution relative au jugement erroné selon les règles en vigueur, et elle rembourse les frais de réclamation, mais elle ne corrige pas le résultat de la compétition.

16. Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des compétiteurs et compétitrices inscrits par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué le classement national suivant :

Méthodes de classement :

Dans les disciplines individuelles, le classement se fait en fonction des sexes et des catégories d'âges ;
Dans toute discipline dont le nombre de compétiteurs dépasse dix personnes, le classement se fera jusqu'à la 8^{ème} place ;

Dans toute discipline ayant moins de 10 participants, le classement sera réduit par tranche de deux places (de 8 à 9 compétiteurs = 6^{ème} place ; de 6 à 7 compétiteurs = 4^{ème} place ; de 4 à 5 compétiteurs = 2^{ème} place; 3 compétiteurs = 1^{ère} place ;

Dans toute discipline n'ayant que deux participants, il n'y aura pas de classement

DEUXIEME PARTIE : REGLEMENTS PARTICULIERS

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE WUSHU TAOLU MODERNE

1.1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux compétiteurs des catégories : (cf. calcul de l'âge fédéral)

- Avenirs
- Juniors
- Seniors

Elle se déroule jusqu'au niveau national en compétitions séparées et comporte des sélections régionales.

Attention : les épreuves de Tai ji quan, Taiji jian sont ouvertes à partir de 14 ans.

1.2. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

“Champion de France ” de sa catégorie d'âge et par discipline.

Le deuxième celui de “Vice - Champion de France ”.

1.3. Sélection -Transmission des inscriptions :

1.3.1. Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription, au Responsable Régional des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de Région ;

Contenu du dossier d'inscription des compétiteurs :

- feuille type d'engagement fédéral (avec diagramme(s) pour les formes optionnelles), avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence en cours.
- photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical)
- ~~chèque de 00 euros par compétiteur, réglant les droits d'inscription à l'ordre de la Fédération Française de Wushu a.e.m.c.~~

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du compétiteur.

1.3.2. Le Responsable Régional des Compétitions (RRC) fera parvenir le dossier complet à la Fédération Française de Wushu a.e.m.c. à l'attention du Responsable National des Compétitions au plus tard quinze jours avant la compétition nationale. Ce n'est qu'après instruction du dossier national des inscriptions de Région que l'instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

1.4. Condition de qualification

Pour chaque catégorie, organisation de sélections de Région :

Les 2 premiers sont qualifiés lorsque qu'il y a au moins 5 compétiteurs dans la catégorie ;

Les 3 premiers sont qualifiés lorsque qu'il y a entre 6 et 10 compétiteurs dans la catégorie ;

Les 4 premiers sont qualifiés lorsque qu'il y a entre 11 et 15 compétiteurs dans la catégorie ;

Les 5 premiers sont qualifiés lorsque qu'il y a entre 16 et 20 compétiteurs dans la catégorie ;

Les 6 premiers sont qualifiés lorsque qu'il y a plus de 21 compétiteurs dans la catégorie.

1.5. Déroulement chronologique de la Compétition

Il sera préparé par le Responsable National des Compétitions de la discipline, en accord avec un membre du Conseil Technique Paritaire de la branche concernée, et validé par le Directeur Technique National ou de son représentant.

2. LE CHAMPIONNAT REGIONAL POUSSINS DE WUSHU TAOLU MODERNE

2.1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux compétiteurs des catégories : ENFANTS (cf. calcul de l'âge fédéral)

Attention : Les épreuves de Taiji quan et Taiji jian ne sont pas ouvertes à ces catégories d'âges :

- ENFANTS
 - Poussins (7 – 9 ans)

Elle se déroule jusqu'au niveau régional.

2.2. Décision :

Selon le résultat, Les compétiteurs se verront attribuer le titre de :

- Le premier : Médaille d'or du Championnat Régional
- Le deuxième : Médaille d'argent du Championnat Régional
- Le troisième : Médaille de bronze du Championnat Régional

de sa catégorie d'âge et par discipline.

2.3. Sélection -Transmission des inscriptions :

2.3.1. Les clubs feront parvenir leur dossier d'inscription, au Responsable Régional des Compétitions. Celui-ci organisera la compétition ;

Contenu du dossier d'inscription des compétiteurs :

- feuille type d'engagement fédéral (avec diagramme(s) pour les formes optionnelles), avec la signature du professeur valant autorisation et n° de licence en cours
- photocopie de la page du passeport sportif à jour
- photocopie du passeport médical à jour (cf. règlement médical)
- ~~chèque de 00 euros par compétiteur, réglant les droits d'inscription à l'ordre de la Fédération Française de Wushu a.e.m.e.~~

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du compétiteur.

2.4. Déroulement chronologique de la Compétition

il sera préparé par le Responsable National des Compétitions de la discipline, en accord avec un membre du Conseil Technique Paritaire de la branche concernée, et validé par le Directeur Technique National ou de son représentant.